

Le Chasselas de Moissac AOP fait chanter les vignes

Inscrit à l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel depuis 2017, le Chasselas de Moissac AOP expérimente sur 40 hectares une méthode novatrice et non invasive : la "génodique" ou le **traitement des maladies de la vigne par la musique**. Des études prouvent que 8 minutes de fréquences sonores spécifiques deux fois par jour (7h et 19h) permettent de stimuler les défenses naturelles de la vigne et ainsi de diminuer très sensiblement les maladies. C'est le 1^{er} raisin de table à tester cette nouvelle technique.

Pourquoi une expérimentation sur le Chasselas de Moissac AOP

Depuis 2012, les techniciens et chasselatiers notent une progression inquiétante de la mortalité de la vigne due notamment à la diminution des traitements chimiques et au changement climatique.

Or, les maladies du bois sont extrêmement coûteuses pour les chasselatiers et très dommageables pour les exploitations, les parasites responsables de ces maladies provoquant à plus ou moins long terme la mort du cep. Sur les 466 hectares de production de Chasselas de Moissac AOP, on estime que 50 hectares "dorment" soit près de 12% de souches improductives. Ces vignes sont certes remplacées au fur et à mesure mais il faut compter 4 à 5 années pour qu'elles puissent à nouveau être exploitées en AOP.

Pour faire suite à la demande d'un jeune chasselatier, Julien Custody, le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOP a décidé d'accompagner financièrement et techniquement une expérimentation de "génodique" et de faire appel à l'expérience d'Aquitaine Genodics. 6 boîtes à musique ont ainsi été installées début juin sur l'appellation dont 3 à Moissac et 3 à Cazes-Mondenard. L'ensemble couvert représente 40 hectares pour un investissement de 18 000 €/3 ans.

La génodique, késako ?

On le sait la musique agit sur l'humeur des humains et de certains animaux mais on sait aussi désormais l'effet de certaines musiques sur la croissance des plantes. Depuis 2008, Genodics propose une approche novatrice et non invasive dans les domaines de la viticulture, du maraichage et de l'élevage. L'entreprise développe des applications de biologie ondulatoire, la "génodique", découverte et brevetée par le physicien Joël Sternheimer.

La "généodique" permet des approches globales d'organismes vivants, par l'intermédiaire d'ondes d'échelle qui relient les différents niveaux de structuration du vivant. Des mélodies de protéines, dénommées "**protéodies**", sont ainsi diffusées dans les vignes pour réguler le taux de synthèse de protéines spécifiques, au niveau cellulaire.

Ces suites de fréquences sonores permettent de stimuler ou d'inhiber la synthèse de protéines de manière très spécifique. Précisément définies par leurs fréquences, durées et intervalles, ces séquences de sons sont aptes à avoir un effet régulateur sur les processus biologiques correspondants. Ce procédé permet alors de prévenir et traiter des maladies et d'aider à la croissance et au développement notamment dans des conditions de stress, le tout dans le respect des organismes et de leur environnement.

Forte de son expérience sur des vignes en Alsace, Champagne, Centre et Loire, Bordelais et Côte du Rhône, Genodics note depuis 8 ans une baisse moyenne de la mortalité supérieure à 60%, voire même 90% dans les meilleurs cas. Une baisse qui permet à l'entreprise de s'engager auprès du Chasselas de Moissac AOP sur un remboursement de l'investissement si les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances.

www.chasselas-de-moissac.com

Renseignement presse

Laurence de Boerio

06 03 10 16 56 - rplb@deboerio.net